



+ RAA

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 21
Excusés : 7
Procurations : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/142 - 22 - Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement EAU 47 – Exercice 2018

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

Etaient présents : Monsieur RINAUDO – Madame BORDES - Madame KULTON - Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE - Monsieur DUFFAU – Monsieur DUROSIER - Monsieur THOURET - Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET - Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD - Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA - Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

Excusés : Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN - Monsieur BARBAS – Monsieur GAIDELLA

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

- VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- VU le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat de base à la date du 31 décembre 2012 au Syndicat mixte EAU 47,
- VU la délibération du Comité Syndical EAU 47 du 29 juin 2017 approuvant le contenu du rapport annuel 2016,

CONSIDERANT que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public,

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement EAU 47 – Exercice 2018.

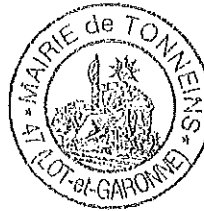


- DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Dante RINAUDO